

**Ferme de l'ECHENEAU**

Pascale MONNEREAU

Christian VOISIN

Rue des Peigneux

71600 St YAN

☎ 09 83 88 97 72 / 06 14 83 96 44

@ [lecheneaubio@gmail.com](mailto:lecheneaubio@gmail.com)

<http://lecheneaubio.blogspot.fr/>

siret 522 388 099 00015

APE 0113Z

Aromatiques et légumes bio de saison

Bureau Véritas

FR-BIO 10

tva FR 08522388099



Saint Yan, le 15 août 2014



## APPEL A SOUTIEN

Madame, Monsieur,

Nous avons créé depuis mai 2010, sur de vieilles pâtures à vaches en limite du Charollais et du Brionnais, une exploitation maraîchère bio à taille humaine avec une production très diversifiée. Parallèlement nous avons mis en route une AMAPP<sup>1</sup> qui se développe petit à petit (une 40aine d'adhérents à ce jour et 4 producteurs), voir le dépliant ci-joint.

Aujourd'hui notre propriétaire désire réaliser la vente de l'ensemble des parcelles de l'Echeneau où nous sommes en location-vente. N'ayant pas, seuls, les moyens de cette acquisition **nous créons une structure SCI<sup>2</sup> pour permettre aux personnes ou associations le désirant de nous soutenir en acquérant des parts dans celle-ci.** Pour les personnes désirant nous aider sans pour autant entrer dans la SCI de l'Echeneaubio nous leur proposons de nous prêter à titre personnel, contre reconnaissance de dette, afin que nous prenions davantage de parts dans la société.

**L'objet de la SCI est l'acquisition du foncier pour garantir la continuité et le développement de l'entreprise ainsi que son éventuelle reprise à notre cessation d'activité (dans une dizaine d'années). Son but est de permettre le développement de notre exploitation maraîchère bio et par conséquent celui de l'amapp « Les Paniers Bio de l'Echeneau » favorisant ainsi le regroupement de jeunes producteurs bio en son sein.**

Les principes écrits dans les statuts de la SCI sont les suivants :

- La SCI met à disposition l'ensemble du foncier acquit, bâtiment compris, à l'entreprise maraîchère en place contre un loyer annuel couvrant les charges obligatoires de la société (taxe foncière...). Les preneurs du bien (nous mêmes) prenant à leur compte tout l'entretien de celui-ci.
- Les maraîchers pourront au fur et à mesure de leurs possibilités acquérir des parts supplémentaires dans la SCI, même avant la durée minimale d'engagement requis. Ils restent prioritaires pour acquérir l'ensemble du foncier à la fin de leur activité.
- Les sociétaires auront tous 1 voix quelque soit le nombre de parts pris (une part =100 €) lors des assemblées générales annuelles.
- Les sociétaires pourront, s'ils le désirent, revendre leurs parts au bout de 5 années (durée minimale d'engagement) en les proposant tout d'abord aux exploitants et locataires actuels.

Ceci pour garantir la poursuite de l'entreprise mais aussi pour dégager de toutes charges les financeurs (les sociétaires).

Il est clair qu'il ne s'agit pas d'espérer « faire des affaires », mais d'aider un projet significatif et important localement sans risquer de perdre quoique ce soit.

A l'arrêt de notre exploitation soit nous aurons envie et les moyens de racheter toutes les parts et de rembourser

1 AMAPP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de Proximité

2 SCI : Société Civile Immobilière

les financements consentis, soit la société revendra le bien immobilier et chacun rentrera en possession de son investissement ou du financement avancé, soit l'aventure de la SCI continuera en permettant à d'autres, plus jeunes, de s'installer...

Nous vous remercions d'ores et déjà d'avoir prêté de l'attention à notre appel. Nous sommes à votre disposition pour de plus amples explications. Espérant que vous nous répondrez positivement et n'hésitez pas à diffuser autour de vous notre requête.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sincères salutations.

Pascale et Christian

### **LES BESOINS :**

Prix de l'ensemble 140 000 € net vendeur soit 151900 € frais de notaire compris. Auxquels il faut rajouter environ 2 à 300 € de frais de constitution de la SCI.

Financement à hauteur de 30 000 € par nous-même (loyers déjà versés) soit 300 parts dans la SCI. Nous allons essayer d'obtenir un prêt bancaire d'environ 20 000 € mais rien n'est sur étant donné le peu de revenu dont nous disposons. Si nous l'obtenons cela fera 200 parts en moins à trouver.

Reste environ 1220 parts de SCI à financer.

Nous avons besoins de connaître rapidement votre intention aussi nous vous sommes reconnaissant de **retourner avant le 6 septembre vos promesses** sous quelques formes que ce soit.

**Ferme de l'ECHENEAU**

Pascale MONNEREAU

Christian VOISIN

Rue des Peigneux

71600 St YAN

☎ 09 83 88 97 72 / 06 14 83 96 44

@ [lecheneaubio@gmail.com](mailto:lecheneaubio@gmail.com)

<http://lecheneaubio.blogspot.fr/>

siret 522 388 099 00015

APE 0113Z

Aromatiques et légumes bio de saison

Bureau Véritas

FR-BIO 10

tva FR 08522388099

**PROMESSE DE PRISE DE PART(S) DANS LA SCI de l'ECHENEAU à St YAN**

Prénom(s) \_\_\_\_\_

NOM(S) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

pense investir \_\_\_\_\_ parts de 100€ chacune dans la SCI

Signature

à retourner si possible avant le 6 septembre prochain par courrier ou par courriel à Ferme de l'Echeneau Rue des Peigneux  
71600 St YAN [lecheneaubio@gmail.com](mailto:lecheneaubio@gmail.com)

**PROMESSE DE PRET PERSONNEL pour des PRISES DE PART(S) DANS LA SCI de  
l'ECHENEAUBIO à St YAN**

Prénom(s) \_\_\_\_\_

NOM(S) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

pense prêter \_\_\_\_\_ € à Pascale MONNEREAU et Christian VOISIN afin qu'ils puissent prendre  
autant de parts correspondant dans la SCI de LECHENEAUBIO.

Signature

à retourner si possible avant le 6 septembre prochain par courrier ou par courriel à Ferme de l'Echeneau Rue des Peigneux  
71600 St YAN [lecheneaubio@gmail.com](mailto:lecheneaubio@gmail.com)